



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

POUPARD Fabienne
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean
Téléphone : 02 41 23 47 15
Mail : pj.millet@inao.gouv.fr

Affaire suivie par : Anne-Lise KOUDITEY

N/Réf : AVI_DUP49LoireAuthion_Trelaze_240723

Objet : Déclaration d'utilité publique - communes de Loire-Authion et Trélazé
Projet de construction du centre pénitentiaire "Angers – Les Landes"

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Préfet
Préfecture du Maine-et-Loire
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré

49934 ANGERS Cédex 9

Angers, le 23 juillet 2024

Par courrier reçu le 13 mai 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis le dossier relatif à la procédure d'utilité publique en vue du projet de création d'un centre pénitentiaire sur les communes de Loire-Authion et Trélazé.

Les communes de Loire-Authion et Trélazé sont situées dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Maine-Anjou". Elles appartiennent également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Bœuf du Maine", "Volailles d'Anenis", "Oie d'Anjou" et "Val de Loire". Par ailleurs, La commune de Loire-Authion fait aussi partie de l'aire géographique des IGP "Echalote d'Anjou", "Œufs de Loué", "Brioche Vendéenne" et "Gâche Vendéenne".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Fabienne POUPARD